



Conseil régional d'Île-de-France
UPRH SDDS
35, boulevard des Invalides
75007 Paris

Objet : Demande de congé pour formation syndicale (décret n° 85-552).

Je soussigné-e (nom et prénom).....
affecté au (service et unité ou lycée d'affectation).....
(téléphone et courriel).....
sollicite l'octroi d'un congé pour formation syndicale en application du décret n° 85-552 du
22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour
formation syndicale.

Cette session de formation syndicale aura lieu du 29./01./20...au 29./01./20... et sera
organisée par le centre ou l'institut de formation agréé suivant :... **CEFI**.....

En cas d'accord concernant cette demande, je m'engage à transmettre à la SDDS l'attestation
de stage qui me sera remise à l'issue de la session de formation.

Date et signature de l'agent :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION	
AVIS DU RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE OU DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
<input type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable (Indiquez de manière argumentée les nécessités de service qui fondent ce refus)
Motif du refus :	
Date : le/...../..... Visa :	
NB : À retourner à la SDDS dûment renseigné par courriel : dialoguesocial@iledefrance.fr ou par fax au 01 53 85 51 79.	
DÉCISION DE L'UPRH	
La demande de congé formation syndicale est :	
<input type="checkbox"/> Acceptée	<input type="checkbox"/> Refusée (Indiquez le motif du refus)
Motif du refus :	
Date : le/...../..... Visa :	
Diffusion par messagerie ou par courrier à : – L'agent ; – Le responsable hiérarchique ou chef d'établissement.	Date de diffusion par la SDDS : le/...../.....